



# École des filles Bondues

Cent cinquante ans nous séparent de la promulgation de la loi Duruy rendant obligatoire dans toutes les communes de plus de 500 habitants la création d'une école primaire de filles. Elle marque le début du développement de l'éducation des jeunes filles en France.

Dès 1836, une ordonnance incite chaque commune à se doter d'une école primaire pour filles. Cependant, contrairement aux écoles de garçons, l'ouverture d'écoles de filles se fait très rare. Leur éducation est en grande majorité dispensée par des congrégations religieuses. Ces jeunes filles destinées à tenir le rôle d'épouses puis de mères, suivent des enseignements qui leur inculquent les bases de la parfaite ménagère et des notions d'instruction religieuse.

Nombreux sont les politiques et membres du gouvernement qui sont effrayés par l'influence de l'Eglise dans l'éducation des jeunes filles. C'est dans ce contexte que, le 10 avril 1867, la loi Duruy est votée. Dorénavant, les institutrices laïques ne peuvent plus être remplacées par des congréganistes dans les écoles. Des modifications sont apportées dans le programme scolaire obligatoire des jeunes filles. Celui-ci comprend l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, des rudiments du calcul, une éducation morale et religieuse et des « travaux d'aiguille ». Désormais, deux tiers des jeunes filles sont scolarisées. La Troisième République instaure, sous l'impulsion de Jules Ferry et grâce aux lois scolaires de 1881-1882, la gratuité, l'obligation scolaire de 6 à 13 ans et la laïcité, sans établir de différence entre les filles et les garçons.

Au cours des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, l'interdiction de recevoir dans une même classe, voire un même bâtiment, des garçons et des filles fait son apparition. La mixité continue pourtant d'exister dans les villages les plus modestes où les effectifs sont insuffisants pour la création d'une école de filles distincte de l'école de garçons. Il faudra attendre les années 1960 pour voir se généraliser la mixité dans l'enseignement.

## Des travaux d'aiguilles à la puériculture.

Lire, écrire, compter, coudre et tricoter ! Voilà ce qu'une petite fille doit savoir en sortant de l'école primaire.

Les travaux d'aiguilles entrent dans les programmes scolaires dès la révolution. Pour les législateurs, il est nécessaire que les femmes sachent lire et écrire mais il ne faut surtout pas les couper du travail manuel qui sera la principale activité de leur vie. Ainsi, les travaux d'aiguilles doivent permettre aux futures épouses et mères de confectionner et d'entretenir les vêtements de la famille. On leur enseigne donc le crochet, le tricot, le marquage (traçage de lettres sur les tissus), la couture, le raccommodage, la coupe et la confection des vêtements.

Les travaux d'aiguilles sont enseignés par l'institutrice, ou à défaut et notamment en cas d'école mixte, par une maîtresse de couture rétribuée. Pour obtenir leur brevet, les postulantes institutrices doivent savoir manier l'aiguille. Des cours de couture sont même dispensés aux élèves des écoles normales de filles.

A mesure que le siècle avance, le programme de l'enseignement manuel évolue et s'étouffe tout en maintenant le but de transformer les fillettes en parfaites ménagères. Les travaux d'aiguilles vont se limiter à la couture, au marquage et au tricot mais vont s'ajouter des notions de cuisine, de jardinage, d'hygiène et de puériculture.

## La dynastie des Clarisse

Tout au long du 18ème siècle, l'enseignement primaire est assuré par la famille Clarisse. De père en fils, les Clarisse seront tour à tour instituteur et coustre (clerc auxiliaire du prêtre). L'enseignement est essentiellement religieux. Les cours se déroulent dans leur habitation particulière - il n'existe pas de maison d'école communale - les filles et les garçons ne sont pas encore séparés. Il faut attendre 1826 et un courrier du Recteur de l'Université se plaignant d'un instituteur pour deux classes. Le père Amand-Léon enseignera donc aux 20 jeunes filles, tandis que le fils Léon Amand prendra la classe des garçons composée de 25 élèves.

En 1840, la loi sur l'instruction primaire va obliger la commune à pourvoir aux dépenses de construction d'une école communale ; elle achètera pour ce faire trois maisons à M. Vandebeuque, sur la place du village et voisines de la mairie inaugurée en 1839. Le maire, Albert du Bosquiel contribuera comme à son habitude à l'érection des bâtiments communaux en offrant une somme de 1 300 fr. Mais la loi vient contrecarrer ce projet. Désormais, Bondues doit construire deux écoles, l'une pour les filles, l'autre pour les garçons. L'école de garçons sera donc construite à côté de la mairie et ne comprendra plus qu'une seule classe et un logement pour l'instituteur Clarisse.

## L'école communale "Couvent de la Sainte Union"

Jean-Baptiste Tiers, rentier de la commune, prend la liberté en 1845 de faire construire l'école de filles et de la donner à la commune à la condition expresse qu'elle soit dirigée par des institutrices faisant partie d'une congrégation religieuse. Deux religieuses enseignantes des sœurs de la Sainte-Union se chargeront donc de l'instruction des filles. Le couvent ouvre ses portes le 10 décembre 1845 chemin des Moines (actuelle rue du Bosquiel). Dès 1857, une 3ème religieuse est nécessaire. Chaque année, en effet, le nombre des petites filles augmente.

A nouveau, en 1860, un membre de la famille Tiers, Jean, grâce à un legs, va permettre

à l'école communale de filles de se moderniser. En 1866, puis 1879, des travaux d'agrandissement sont entrepris pour passer à 3 classes. Mais la loi de laïcisation promulguée en 1882 va changer la donne. En 1887, 2 religieuses de la Sainte-Union s'installent chez les frères Maristes pour ouvrir une classe pour les petits. Peu à peu, l'école communale voit le nombre de ses élèves diminuer et en 1899, le Préfet ordonne la fermeture de la 3ème classe.

## *L'école libre Sainte-Marie*

Les lois sur l'enseignement de 1900 obligent la commune à nommer des institutrices laïques. Or, le legs Tiers stipulait que la donation avait pour condition la tenue de l'école de filles par des institutrices appartenant à une congrégation religieuse. En 1888, les héritiers Tiers cèdent leur droit d'exécution des volontés du donateur au patronage Saint Joseph de Bondues. Les conditions de la donation n'étant plus respectées, la commune doit trouver de nouveaux locaux pour la classe de l'institutrice laïque. Elle sera installée provisoirement dans une salle de l'école de garçons. La situation va finalement perdurer et un groupe scolaire « mixte » composé de quatre classes voit très vite le jour.

Parallèlement, le bâtiment de l'école communale toujours tenue par les sœurs de la Sainte-Union sera cédé au patronage. L'école paroissiale est née. La législation sur l'enseignement va à nouveau troubler l'instruction à Bondues. Les Dames de la Sainte Union sont interdites d'enseignement par circulaire ministérielle en date du 20 juillet 1902. La direction du couvent sera assurée à la rentrée scolaire par Melle Thuilliez, institutrice laïque.

L'école prendra le nom de Sainte-Marie en 1941. De nouveaux locaux seront construits en 1968, puis en 1970, les écoles Sainte-Marie et Saint-Joseph fusionneront pour devenir un établissement mixte. Et enfin, en 1974, l'école Sainte-Marie deviendra l'école maternelle.

## *Le groupe scolaire Van der Meersch*

Depuis l'installation de l'école de filles en 1900, aucun travail d'agrandissement n'a été entrepris dans le groupe scolaire. L'état des lieux dressé par l'architecte le 1er juillet 1929 est catastrophique. « Le bâtiment hébergeant les salles de classe est désastreux et le seul remède est sa démolition car il est un danger permanent pour la vie des élèves et des maîtres qu'il abrite. Les deux salles de classe de l'étage comme les deux du rez-de-chaussée sont d'une hygiène défectueuse... Seul le logement du directeur qui fait partie de la mairie est en bon état ».

De plus, il n'est pas pourvu des équipements réglementaires : pas de préau, cours exigües (une pour les filles, une pour les garçons) et salle de cantine installée dans une classe. Un projet d'acquisition des parcelles attenantes à l'école pour son extension est donc lancé. Ces terrains appartenant au patronage Saint Joseph, de nombreuses protestations se font entendre. Seules les cours des écoles seront agrandies.

Mais le manque de place continue de peser sur cette école enclavée dans le centre de Bondues. Une opportunité se présente en 1931, lors des décès des Veuves Crépel et Colombar (achat de propriétés contournant le groupe scolaire



école libre sainte marie



Ecole communale Couvent de la Sainte-Union. 1845

en vue de l'agrandissement et de l'aménagement des locaux scolaires devenus insuffisants). En 1933, en raison des problèmes de succession avec les héritiers, aucune acquisition à l'amiable n'est envisageable. Puis, en raison de la crise, le taux des subventions de l'Etat est ramené à un taux si modeste qu'il n'est plus possible pour la commune d'y faire face, d'autant plus que des travaux d'électrification des écarts sont entrepris.

La population scolaire croissant, la surface de terrain envisagée pour l'agrandissement n'est plus réglementairement suffisante lorsque la nouvelle municipalité la remet à l'ordre du jour en 1937. Les conditions de construction ont évoluées. De grands espaces libres où au moins un après-midi par semaine les élèves peuvent faire de l'éducation physique, des terrains de jeux, des stades, des salles de gymnastique doivent désormais faire partie du groupe scolaire. Le terrain dont dispose la municipalité ne permet pas malheureusement de le réaliser. La commune mettra plus de 30 ans à trouver un emplacement. Le groupe scolaire Van der Meersch sera inauguré en 1972. Des transformations seront tout de même entreprises en 1950 (démolition du bâtiment vétuste accueillant la cantine et la classe enfantine et aménagement de salles de classe à l'étage du bâtiment principal).

## L'ouvroir et le pensionnat

Deux autres établissements ont également contribué à l'enseignement des jeunes filles. L'ouvroir des filles de l'Enfant Jésus, « œuvre moralisatrice et charitable » dont la bienfaitrice est la fille du maire, René d'Hespel, est créé en 1896. Les jeunes filles de Bondues s'y instruisent et y trouvent un travail rémunérateur près de leur demeure (sorte d'atelier de charité où des jeunes filles se réunissent pour travailler sous la direction de religieuses). Elles sont interdites en 1903 de recevoir les jeunes filles.

Le pensionnat du Sacré-Cœur, plus connu sous le nom de la Croix-Blanche ouvre ses portes en 1927 à Bondues. L'intention première de la supérieure du pensionnat de la rue Royale à Lille est d'y établir une maison de campagne pour ses religieuses dans le château de la Croix-Blanche de Bondues. Très vite, le projet se transforme en pensionnat : en effet, les pensionnaires de Lille préférant la Belgique pour ses grands espaces, une alternative doit être trouvée. A l'ouverture, 82 pensionnaires sont inscrites, mais les travaux de construction n'étant pas terminés, la rentrée a dû être décalée au 4 décembre. Les locaux du château sont aménagés par la suite pour accueillir des cours supérieurs ménagers. 90 ans plus tard, l'institution de la Croix-Blanche regroupe une maternelle, une primaire, un collège et un lycée et accueille 2 200 élèves.

### Le Service d'Aide à la Gestion des Archives Communales

Ce service proposé par le Sivom alliance nord-ouest depuis 2007 aux communes adhérentes est constitué de trois archivistes. Il intervient dans les mairies pour traiter les archives anciennes comme contemporaines. Il réalise également un travail de valorisation des collections patrimoniales des communes.

Nous contacter : [archives@sivomano.fr](mailto:archives@sivomano.fr)

Légende photo 1<sup>ère</sup> de couverture : Cours de couture, pensionnat de la Croix-Blanche

Source : Archives communales, Illustration : M. Nazé

Mise en page : Service animation et patrimoine - ML

Octobre 2017